

3^{ème} Open Rapide des Mureaux

REGLEMENT INTERIEUR

I – ORGANISATION

1. Le 3^{ème} Open Rapide des Mureaux est organisé par l'Échiquier Muriautin et aura lieu le dimanche **21/06/2026** au **Pôle Léo Lagrange, 4 rue Jean Rommeis, 78130 Les Mureaux**.
2. Le tournoi se déroule en 9 rondes.
3. **Pointage de 9h15 à 9h45**

Ronde 1 : 10h00 - 4 rondes le matin
Ronde 5 : 13h30 - 5 rondes l'après-midi
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs français licenciés A ou B à la FFE pour la saison en cours (la licence peut être prise auprès du club organisateur), aux joueurs français disposant d'un code FIDE dans une fédération reconnue par la FIDE autre que la FFE, ainsi qu'aux joueurs étrangers dès lors qu'ils possèdent un code FIDE (hors codes RUS et BLR).
5. Les droits d'inscription sont de 20 € pour les seniors, 10€ pour les moins de 20 ans, et 5 € pour les habitants des Mureaux.
6. Les inscriptions se font en ligne :
<https://www.helloasso.com/associations/l-echiquier-muriautin/evenements/3eme-open-rapide-des-mureaux>
7. La clôture des inscriptions est fixée au jour même du tournoi 21/06/2026 à 9h45. Il est possible de s'inscrire sur place dans la limite du nombre maximum d'inscrits (70).
8. Le tournoi est homologué par la FFE sous le n°71591.
9. Les résultats seront pris en compte dans le calcul du ELO Rapide FIDE de juillet 2026.
10. L'arbitrage est assuré par Sylvain Guérillon - U51217 - Arbitre Fédéral Open 1, joignable au 06 68 01 22 25.

II – REGLES, APPARIEMENTS, CLASSEMENT

11. La cadence utilisée est de 10'+5"/coup pour chaque joueur.

12. Les règles applicables sont celles de la FIDE de janvier 2023. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Madras, Inde).
13. Il sera fait application des règles de l'annexe A, notamment de l'article A5 relatif aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées.
14. Les appariements sont faits au système suisse intégral (C.04) avec le logiciel PAPI dans sa dernière version 3.3.8. Il n'y a aucune protection "club" ou "famille".
15. La partie sera perdue par forfait pour tout joueur ne se présentant pas devant l'échiquier **avant l'écoulement total de son temps**. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur réalisant deux forfaits non justifiés sera exclu du tournoi.
16. Il sera attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour un match nul et 0 pour une défaite.
17. En cas de nombre de points identiques, les joueurs ex-æquo seront départagés en utilisant dans l'ordre le **Buchholz Tronqué** puis la **Performance**. En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel PAPI.
18. Les propositions de nulle sont autorisées conformément au règlement de la FIDE, sans minimum de coups joués.
19. La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde 5 du tournoi. Tous les prix sont attribués "à la place", après éventuel départage. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix maximum auquel il a droit. **L'absence d'un participant à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense.**

III – CONDUITE DES JOUEURS

20. L'utilisation de tout appareil électronique (téléphone portable, montre connectée, casque audio...) est interdite pendant les parties. Tout joueur possédant un appareil électronique visible, émettant un son ou une vibration perdra immédiatement la partie.
21. Dans le cas d'un contrôle anti-dopage diligenté par le ministère des sports, les joueurs désignés accepteront de se soumettre aux tests qui seront menés par un médecin assermenté.
22. Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. En cas de prise en flagrant délit ou de doute raisonnable, l'arbitre entamera les démarches auprès de la commission fédérale de Fair-play qui peut être suivie d'une procédure disciplinaire si la triche est confirmée.
23. Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées sur le lieu de la compétition.
24. Les participants s'engagent à respecter la charte du joueur d'échec ainsi que le présent règlement.